

NUMERO : 2025-155

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-3 et suivants et R 421-26 et suivants,

Vu la demande de permis de construire numéro 95585 25 00011,

Considérant la demande de la SNCF Gares & Connexions d'occuper le domaine public sur la place Allende pour installer un parking à vélos,

Considérant également l'intérêt de la Commune d'assurer la gestion provisoire des biens incorporés à son domaine public afin d'éviter le risque d'occupation illicite,

Considérant, par conséquent, la nécessité de signer une convention pour les parcelles AX 513 et 461 figurant sur le plan de masse annexé et conforme à la demande de permis de construire pour organiser cette occupation,

Décide :

Article 1 : D'approuver le projet d'occupation du domaine public par la SNCF Gares & Connexions afin d'implanter une aire de stationnement pour les vélos, parcelles AX 513 et 461 suivant le plan de masse ci-annexé.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

Fait à Sarcelles, le 15 juillet 2025.

Le Maire,

Patrick HADDAD

